



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

**Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2022_027

Objet : Modification de l'organigramme du PETR

Séance du mardi 11 octobre 2022

Date de la convocation: 03/10/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Lionel BOUNIOL, Gilbert GIRMA, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Noël LAFOURCADE, Jérémie PIC, Jean-Paul POURQUIER, Pierre REY, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noël BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Denis GRAS, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2017-348-003 en date du 14 décembre 2017, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gévaudan-Lozère au 1^{er} janvier 2018 et approuvant ses statuts, notamment les articles 6 et 7 précisant ses compétences et missions,

Vu la délibération N°2018-PETR_007 en date du 18 Février 2018, créant les emplois du pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère pour exercer les missions prévues dans ses statuts,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 22 Septembre 2022,

Le Président expose :

L'article 6 des statuts du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère prévoit dans les compétences transférées par les EPCI membres prévoit que le PETR a la compétence pour « l'Élaboration, révision et modification d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), comprenant les missions suivantes : assurer la réalisation, la mise en œuvre, l'animation et les révisions/modifications du document en cohérence

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_027-DE

avec les évolutions réglementaires et l'évolution des enjeux de développement »

En conséquence, un poste de chef de projets « SCOT et urbanisme » avait été créé au tableau des effectifs pour chapeauter le service urbanisme, incluant le SCOT et le service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les tentatives de recrutements sur ce poste ont démontré la difficulté de recruter une personne pour à la fois élaborer le SCOT et encadrer le Pôle urbanisme. En conséquence il est proposé de dissocier ces deux fonctions et de créer un poste de chargé de mission « Animation du SCOT » en catégorie B afin de réaliser les opérations techniques d'élaboration du SCOT : diagnostic, suivi des bureaux d'études, relations avec les partenaires publics associés, concertations et enquête publique. Ce poste sera placé dans un premier temps sous la hiérarchie directe de la directrice générale des services, puis dans un second temps sous l'autorité du Chef de projets SCOT et urbanisme.

Par conséquent il est proposé de modifier l'organigramme du syndicat mixte pour tenir compte de ces changements.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la modification de l'organigramme du PETR du Gévaudan-Lozère telle que proposée en annexe

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

**Certifié conforme,
A Marvejols, le 11 octobre 2022**



Jean-Paul POURQUIER

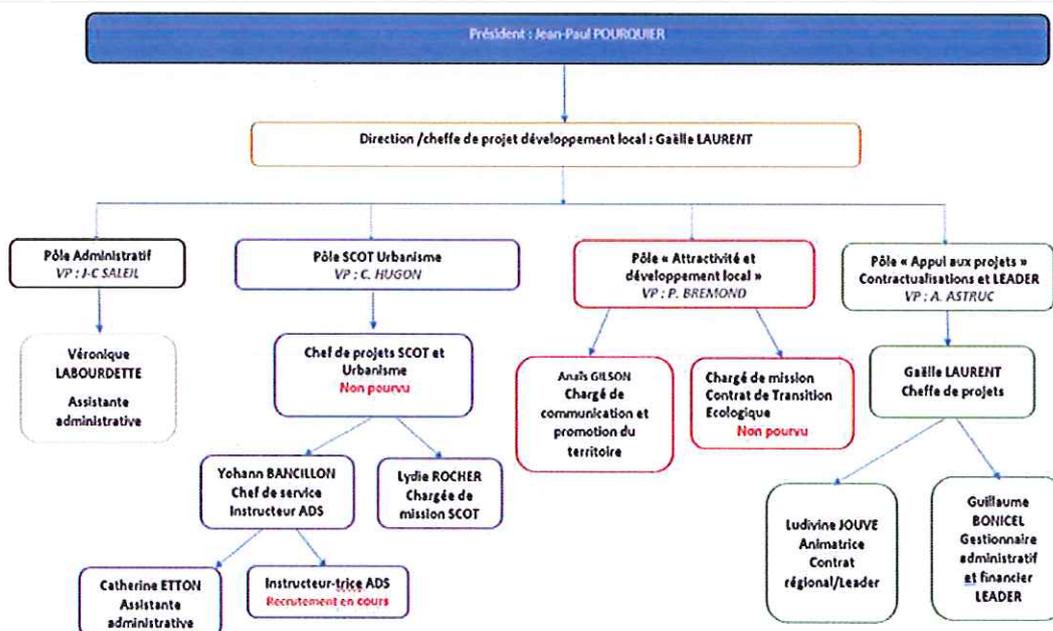
Président du PÉT R du Pays du Gévaudan-Lozère

Annexe 1 : Organigramme du PETR du Gévaudan-Lozère à compter du 1^{er} octobre 2022

Version du 11 octobre 2022



Organigramme du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère



PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_027-DE